

Image not found or type unknown



Mesure d'éloignement suite à une condamnation

Par **ludivine22000**, le **11/02/2016** à **19:43**

Actuellement mon ex conjoint et moi sommes en mesure d'éloignement. Sauf que ce dernier ne veut pas le respecter et vis donc la où je suis hébergé, chez un ami commun.rnrnJ'ai été condamné à de la prison dans cette affaire et lui a écopé d'un sursis. J'ai peur d'exposer mes doutes à mon agent de probation de peur de rentrer directement en prison